



**MAIRIE
DE
SISTERON** 

Département
des Alpes de Haute Provence

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2023-11-16

DECISION DU MAIRE

CONVENTION POUR UTILISATION DE LOCAUX
40 AVENUE DE LA LIBERATION
PAR
UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS 04

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT le souhait de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers 04 d'occuper une partie des locaux situés 40 Avenue de la Libération à SISTERON (ex locaux ENEDIS).

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer une convention pour l'occupation d'une partie des locaux situés 40 Avenue de la Libération à SISTERON (ex locaux ENEDIS) d'une superficie de 142.62 m² et d'un appentis attenant d'une superficie de 21 m².

ARTICLE 2 : La présente autorisation est donnée moyennant le versement de la somme de 200 € par an représentant les charges (eau et électricité) et à compter de la signature de la convention. Cette mise à disposition est conclue jusqu'au 31-12-2025 sans qu'il soit possible de la renouveler.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame le Receveur Municipal, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers 04.

Fait à SISTERON, le 24-11-2023

Le Maire,

D. SPAGNOU

